

Le Burundi "s'inscrit en faux" contre les informations diffusées par l'ONU

@rib News, 11/04/2014 COMMUNIQUE DE PRESSE L'Ambassade de la République du Burundi à Berlin porte à la connaissance du public et de la Communauté internationale que le Gouvernement de la République du Burundi vient d'apprendre avec stupéfaction les informations contenues dans un câble diplomatique confidentiel daté du 3 avril 2014 que le Représentant Spécial et Chef du Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB), Monsieur Parfait ONANGA a envoyé au siège des Nations Unies. Ce câble fait état d'une distribution présumée d'armes par le parti CNDD-FDD.

Le Gouvernement du Burundi et son peuple sont profondément choqués et déçus par la propagation de telles informations infondées et qui sont de nature à perturber la paix et la sécurité du Burundi. Le Gouvernement du Burundi s'inscrit en faux contre les informations diffusées par les services des Nations Unies à propos de la ligue des Jeunes du Parti CNDD-FDD, la qualifiant de milice armée. Il est aussi injuste d'affirmer sans preuves (Cfr. point 8 du rapport) qu'il y a une distribution de machettes, d'armes à feu et d'uniformes militaires et policiers à travers tout le pays. Il s'agit ici d'une information grossière et grave voire dangereuse et susceptible de créer des tensions inutiles en cette période pré-électorale au Burundi. Non seulement ces informations sont infondées et non vérifiées, mais aussi sont contraires à la politique du Gouvernement en matière de désarmement de la population civile. Ce serait paradoxal que le Gouvernement fasse des efforts pour désarmer les populations civiles tout en procédant en même temps à leur réarmement. Le Gouvernement du Burundi exprime ses vives préoccupations par rapport à ces accusations très graves portées contre lui par les services des Nations Unies sur une question aussi sensible que la distribution d'armes à sa propre population en perspective des élections de 2015 alors que ce même Gouvernement bénéficie du soutien de la communauté internationale de la population burundaise et qui de surcroît est bien conscient qu'une telle action serait contre-productive. Il s'agit ici d'une négation des efforts du Burundi dans la restauration de la paix et de la sécurité dans un pays en difficulté comme la Somalie et la République Centrafricaine. Sinon comment expliquer qu'un pays qui a su ramener la paix dans le monde peut en même temps chercher à déclencher une guerre chez lui ? L'évidence ici est que le Représentant Spécial des Nations Unies au Burundi a été manipulé par une certaine opinion en colportant des rumeurs dont les auteurs peinent à se trouver une assise populaire et préfèrent plutôt braver le pays pour des buts égoïstes. Concernant le génocide qui serait en gestation au Burundi, selon une opinion mal intentionnée, le Gouvernement dément ces allégations et demande à ceux qui distillent ces rumeurs nuisibles et dangereuses de montrer les faisceaux d'indices pour que la vérité éclate au grand jour. Le gouvernement tient à rappeler que les jeunes regroupés au sein de la ligue des jeunes du parti CNDD-FDD sont des membres actifs du CNDD-FDD et sont des Burundais comme les autres jeunes affiliés aux autres partis politiques et doivent répondre de leurs actes individuellement au lieu de les prendre dans la globalité. Le Gouvernement réitère sa position de condamner tout acte de violence et demande à la justice et aux forces de l'ordre de ne pas tolérer de tels actes qui risquent de freiner les progrès remarquables enregistrés dans le processus de consolidation de la paix au Burundi. Le Gouvernement du Burundi demande au Secrétaire Général des Nations Unies de :- mener des investigations approfondies pour vérifier la véracité et surtout le mobile de ces allégations visiblement inventées dans la seule intention de nuire. - Etablir les responsabilités et prendre des mesures appropriées pour sanctionner les auteurs de ces accusations et éviter que cela ne se reproduise au Burundi ou ailleurs. - Dans l'avenir, que la Représentation des Nations Unies au Burundi communique et collabore avec le Gouvernement à chaque fois qu'il y a des informations sensibles sur la paix et la sécurité avant de les mettre sur la place publique ou les partager avec les membres du Conseil de sécurité et surtout sans en avoir préalablement vérifié la véracité. - Retirer, par les voies diplomatiques appropriées ces accusations une fois que les investigations auront abouti à des résultats prouvant la fausseté de ces informations. Fait à Berlin, le 11 Avril 2014. Ambassade du Burundi à Berlin